

# Compte Rendu du Conseil municipal

## Séance du lundi 02 Décembre 2019

### **Approbation du dernier compte rendu réunion du 28 Octobre 2019 :**

#### **Décision du Maire :**

Mise en place d'une ligne de trésorerie auprès du Crédit Agricole pour palier le décalage entre le paiement des travaux de la salle multi accueil et le versement des subventions.

#### **Budget photovoltaïque :**

*Vote du budget :* Le budget primitif « Production Electricité Photovoltaïques » de la salle multi accueil est voté comme suit :

	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
Section de fonctionnement	275.00 €	275.00 €
Section d'investissement	33 000.00 €	33 000.00 €

*Financement du coût de l'installation photovoltaïque* par un emprunt d'un montant de 33 000€ sur 15 ans au taux 0.86 %

La revente de l'électricité pour un montant prévisionnel de 3300 € annuel permettra l'autofinancement.

#### **Indemnité de conseil :**

Depuis Janvier 2019, nous dépendons de la Trésorerie d'Argence en Aubrac ; Mme HABIB Marie-Christine a en charge la commune de Condom d'Aubrac. A ce titre le conseil municipal lui attribue l'indemnité d'usage soit 320.67 €.

#### **Création emploi agent recenseur et rémunération :**

Le recensement de la population se fera sur la commune du 16 janvier au 15 Février 2020.

Mme LORENTZ Servane domiciliée à Condom est recrutée en tant qu'agent recenseur.

Une dotation forfaitaire de 654 € est allouée à la commune et lui sera versée comme indemnité.

#### **Projet alimentation en eau potable par le Syndicat Montbazens-Rignac SMAEP :**

Présences de Mr Alexandre TOUSSAINT, ingénieur du SMAEP, du cabinet ARTELIA, bureau d'études et Mr LABROUE, géomètre en charge du foncier.

Une présentation du projet global nous est rappelée :

- création des 2 réservoirs de 300 m<sup>3</sup> chacun, sous le Triadou ;
- création d'une conduite principale de l'usine de Salgues aux réservoirs ;
- création du réseau de distribution vers les particuliers et réalimentation du réseau

Condom-La Pujade.

Une turbine génératrice d'électricité sera posée sur l'eau brute à l'entrée de l'usine de Salgues et produira l'équivalent de la consommation du SMAEP.

Depuis 2018, Mr LABROUE géomètre, contacte les particuliers pour le passage sur leurs terrains des conduites. C'est la procédure amiable pour la mise en place de convention de servitude ; suivra l'enquête publique et l'arrêté préfectoral pour concrétiser le projet.

#### **Questions et informations diverses :**

- Dénégement : Problème sur les voiries communales : routes Salgues-Basses, Coudercou et trans Aubrac, des branches d'arbres gênent la circulation des chasses neige. Concernant le hameau d'Ambessière, le matériel entreposé sur les points de retournement bloque les manœuvres.

- Prochaine réunion du conseil municipal le lundi 16 décembre à 20 h.